



PARIS LE 08/03/2023

LREL

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE ILLIMITÉE A COMPTER DU MERCREDI 15 MARS 2023

Mardi 7 mars, 3,5 millions de manifestant·es dans plus de 300 villes ont exprimé leur refus de la réforme des retraites que tente d'imposer le gouvernement. La démocratie est en danger lorsqu'un tel passage en force s'opère face à une opinion ultra majoritaire, à travers une majorité parlementaire relative, de circonstance, entre les composantes des droites macronistes et LR.

Dans le spectacle, le cinéma, l'audiovisuel, l'action culturelle, de nombreux lieux, les antennes du service public de l'audiovisuel ont été en grève ([cf. la liste non-exhaustive](#)).

Ce 8 mars nous appelons à manifester pour dénoncer les inégalités qu'engendre et amplifie cette réforme envers les femmes.

Dans nos professions, la précarité, la difficulté accrue de conciliation des vies professionnelles et privées, la faiblesse de la plupart des salaires, les inégalités d'accès aux professions, la raréfaction des rôles après 50 ans, le contexte de violences sexistes et sexuelles, sont déjà des freins identifiés qui augmentent les risques pour les femmes artistes, techniciennes, administratives, enseignantes, animatrices, sur leur carrière et in fine sur leur retraite.

La CGT Spectacle revendique :

- Le retrait du projet du gouvernement et la mise en place d'un véritable projet politique partagé avec la population avec la mise en place d'une retraite à 60 ans ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'augmentation générale des salaires.
- La suppression immédiate des niches sociales et en particulier des abattements sociaux qui grèvent les retraites des intermittent·es ;
- Davantage de solidarité au sein de notre régime de base pour prendre en compte les périodes de chômage indemnisé et non indemnisé ;
- La suppression des abattements professionnels qui grève les retraites de nombreux artistes et technicien·nes du spectacle.
- Une sécurité sociale professionnelle et notamment la mise en place d'une prévoyance pour couvrir les arrêts de travail des intermittent·es du spectacle ;
- un nouveau statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle pour tou·tes les travailleur·euses.

Dans toutes nos professions, sur tous nos lieux de travail, nous appelons à amplifier l'action et à reconduire la grève, en particulier les 11 et 15 mars prochains à l'appel de l'intersyndicale.

C'est pourquoi la Fédération CGT du Spectacle dépose un préavis de grève illimitée à compter du mercredi 15 mars 2023 0h, pour que tou·tes les salarié·es engagé·es dans vos établissements puissent participer à cette journée de grève et de manifestations.

Denis Gravouil,

Secrétaire Général.